

La Lettre de la Direction

Centre Hospitalier La Chartreuse - Dijon

N° 11 – Novembre 2017

AGENDA

CH LA CHARTREUSE

Directoire

- 1er décembre

CTE

- 18 décembre

CME

- 19 décembre

Conseil de Surveillance

- 20 décembre

CHSCT

- 8 décembre

GHT 21-52

- 29 novembre
Comité des élus
- 15 décembre
Comité stratégique
- 20 décembre
Collège médical

MANIFESTATIONS

- 7 décembre
Concert SOULIKO
(Les Vergers)
- 20 décembre
Prochain Caf&Doc'
Emilie Honiat et
Florent Martin :
« L'Activité Physique
Adaptée (APA) comme
médiation thérapeu-
tique en Psychiatrie »



Editorial



Nous tenons à remercier tous les personnels du Centre hospitalier La Chartreuse pour leur forte implication dans les processus d'amélioration de la qualité des soins, qui nous a permis, suite aux efforts réalisés depuis la visite des experts en 2015, d'obtenir le 19 septembre 2017, **une décision de certification de niveau B, octroyée par le collège de la Haute Autorité en Santé.**

Cette décision 2017 de certification avec 3 recommandations d'amélioration nous positionne parmi les 42 % des 179 établissements de la région ayant obtenu une certification.

Après la visite de 2015, dans un premier temps, le pré-rapport de

certification publié en février 2016, prévoyait une possible certification de niveau C de notre établissement, avec une obligation d'amélioration concernant le circuit du médicament.

La direction des soins, les membres du COPIL médicament, les docteurs BEYE et SEROT ont coordonné plusieurs actions d'amélioration : actualisation du protocole pour les médicaments à risque ; suppression d'une majorité des retranscriptions de médicaments ; suppression d'un grand nombre de déblistérations ; désignation d'un référent stupéfiant dans chaque unité ; stockage des médicaments en provenance des patients dans des compartiments dédiés etc..

Toutes ces actions, consignées dans le compte qualité transmis à la HAS, ont prouvé aux membres du collège de certification que toutes les équipes sont engagées dans une démarche volontariste et continue d'amélioration de la qualité de la prise en charge médicamenteuse, ce qui nous a permis d'obtenir ensuite dans une deuxième étape, en septembre 2017, une décision de certification de niveau B.

L'ARS est particulièrement attentive à cette décision de certification, qui est d'ailleurs publiée sur le site internet de la HAS ainsi que sur le

site www.scopesante.fr.

La Haute Autorité en Santé nous a indiqué récemment que la prochaine visite de certification de l'établissement aura lieu en 2019. Nous devons dès maintenant (J-18 mois) relever un nouveau challenge : bien nous préparer collectivement pour obtenir cette fois-ci une certification de niveau A !!!

Pour préparer 2019, nous devons travailler ensemble les plans d'action, sur les 3 processus qui conservent une recommandation d'amélioration :
- la bonne tenue du dossier patient,
- la bonne coordination du parcours des patients, pour laquelle un COPIL est très investi,
- l'organisation du management de la qualité et de la gestion des risques.

Christine JACQUINOT
Secrétaire Générale

Bruno MADELPUECH
Directeur du Centre Hospitalier
La Chartreuse

Signature accord-cadre CHLC/CHU



Depuis de nombreuses années, le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Dijon et le Centre Hospitalier La Chartreuse (CHLC) de Dijon conduisent ensemble des actions de coopération dans différents domaines. Cette coopération a notamment trouvé un aboutissement par la conclusion d'une convention de coopération en décembre 2008, qui a fait l'objet d'une révision au cours de l'année 2017. La signature de cette convention a eu lieu en présence de Bruno Madelpuech, Directeur du CHLC Dijon, Didier Guidoni, Directeur général adjoint du CHU Dijon, Pr Benoît Trojak, praticien CHU Dijon, Dr Jean-Christophe Chauvet-Gelinier, praticien CHU Dijon, Dr Jean-Claude Girod, Chef de pôle CHLC Dijon, Dr Claude Grillet, praticien CHU Dijon, Dr Gérard Milleret, Président CME CHLC Dijon, Dr Muriel Roy, Chef de pôle CHLC Dijon, Amandine Clavel, responsable dossiers stratégiques GHT 21-52 CHLC Dijon. L'accord-cadre est une convention de travail pour les années à venir, impliquant le corps médico-soignant et administratif des établissements. Son ambition est de développer les axes de coopération entre les établissements dans un cadre volontairement évolutif, sous la forme d'intentions de travail en commun et basées sur une organisation coordonnée des projets médicaux. Trois thèmes sont abordés pour tenir compte de l'ensemble des liens mutuels dans la prise en charge : la prise en charge médicale et soignante (adultes, enfants et adolescents) ; les activités medicotechniques ; la formation et la recherche.